

# Réunion du Conseil Municipal

## COMPTE-RENDU

*Séance du*

*Vendredi 10 février 2017 – 20h00*

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2017

20h00

### Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 02 décembre 2016

1- Hameau du Rozier

2- Travaux du bourg : Subvention Amende de Police

3- Reformulation de la délibération Cantal Développement annule la délibération du 2 décembre 2016

4- Voirie

5- Adhésion VIVAWEEK

6- Questions diverses : document unique, tarifs de la salle polyvalente, Recherche complément ménage (gîte, Salle polyvalente), demandes de subventions, Ballet des eaux (fête votive)

L'an deux mille dix sept, le 10 février à 20h00, le Conseil Municipal de **MONTMURAT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 6 février 2017.

Présents : Mesdames Sylvie Rattier, Martine Latapie, Messieurs Bernard Boutaric, Daniel Leveau, Michel Latapie, Patrick Le Ray, Eric Latrémolière.

Absents excusés : M. Didier Bosc, Mme Sylvie Carrié, Mme Sylvie Cerles

Absente : Delphine Noël

M. Le Ray ouvre la séance en rappelant que M. le Sénateur Bernard Delcros arrivera à 20h30 pour assister à la présentation du projet du Hameau de Rozier et qu'il convient d'écourter la réunion en abordant uniquement les dossiers urgents. Il aborde le sujet des travaux du bourg et l'obtention d'une subvention régionale pour cette opération.

Relecture est faite du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2016. M. le maire propose de voter. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **1- HAMEAU DU ROZIER :**

M. le maire rappelle aux membres du conseil que la 1ère réunion du comité de pilotage du projet Hameau de Rozier aura lieu mercredi prochain soit le 15/02/2017, que cette réunion est le point de départ d'une réflexion à mener en concertation tant sur le fond que sur la forme du projet et propose de passer au sujet suivant,

### **2- TRAVAUX DU BOURG : SUBVENTION AMENDE DE POLICE**

M. le maire explique que le projet d'aménagement d'une aire de retournement pour les super-lourds et d'une citerne incendie sont éligibles à la dotation « Amendes de Police » dont le Conseil Départemental est chargé de procéder à la répartition. Les programmes susceptibles de bénéficier de subventions étant entre autres : les aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, la création de parcs de stationnement ...et travaux commandés par les exigences de la sécurité routière. Cette dotation annuelle est calculée au taux minimum de 25% d'un montant éligible ne pouvant excéder 30 000 € HT. La date de dépôt des dossiers est fixée au 31 mars 2017

M. le maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention « Amende de Police » Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3- REFORMULATION DE LA DELIBERATION CANTAL DEVELOPPEMENT**

Lors du précédent Conseil Municipal en date du 2 décembre 2016, une subvention a été demandée dans le cadre du Contrat Cantal Développement pour l'aménagement du hameau du Rozier. Monsieur le maire propose à l'assemblée de délibérer à nouveau car le calcul du montant des subventions étant erroné, le plan de financement doit être modifié. Le montant des subventions est calculé sur une base de 96 000 € pour la part départementale et sur une base de 24 000 € pour la part Communauté de Communes du Pays de Maurs ainsi que l'abondement du département. Après délibération et à l'unanimité, le conseil établit un nouveau plan de financement et autorise Monsieur le maire à poursuivre le projet.

### **4- VOIRIE**

Dans le cadre du programme de voirie 2017, M. le maire avait déposé une demande de subvention DETR en date du 2 décembre 2017 pour l'aménagement de l'entrée du bourg, le renforcement et l'assainissement de la voirie communale et la création d'une réserve incendie. Une erreur

d'interprétation nous a fait demander la subvention sur 80 % du montant hors taxe des travaux alors qu'elle peut-être demandée sur la totalité du montant, soit 125 783 €. Monsieur le maire annule la délibération du 2 décembre 2016 et demande au conseil de délibérer à nouveau sur le montant de la subvention demandée et sur le plan de financement, le nouveau montant de la subvention DETR (30 % du montant total HT des travaux) étant désormais porté à 37 734, 90 €. Après délibération, le conseil municipal décidé à l'unanimité d'adopter ce nouveau plan de financement.

## **5 – ADHÉSION VIVAWEEK**

Monsieur le maire présente à l'assemblée une offre faite par le site internet belge VIVAWEEK qui propose un référencement des gîtes sur une plate-forme qui touche également le marché luxembourgeois et suisse. Les vacances scolaires de ces pays étant décalées par rapport aux périodes de vacances françaises, ce site pourrait nous aider à louer nos gîtes pendant les périodes creuses.

Le tarif d'adhésion au site VIVAWEEK est de 199 € pour deux ans (12 mois + 12 mois offerts) avec une garantie satisfaction qui prolonge gratuitement la parution tant qu'il n'y aura pas eu de réservation via ce site. Après délibération, le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce site et autorise Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'inscription et à l'utilisation du site.

## **6- QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet de délibération transmis par le collectif « Tous ensemble pour l'hôpital decazevillois » suite à la suspension de toute l'activité de la maternité de Decazeville. Compte tenu de la proximité de cet établissement et de sa fréquentation régulière par les habitants de Montmurat, le Conseil municipal approuve à l'unanimité de soutenir l'action du collectif et autorise M. le maire à reprendre le modèle de délibération transmise par le collectif afin que soit élaboré avec l'ARS et le Ministère de la Santé, un véritable « Contrat Local de Santé » ainsi que le maintien et le développement de l'hôpital Decazevillois avec tous ses services.

Monsieur le maire présente ensuite un programme émanant du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer intitulé « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » qui vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à atténuer les effets du changement climatique. Au sein des différentes actions pouvant bénéficier d'un appui financier de l'État, M. le Maire a relevé qu'une prime de 80 % du montant HT de travaux à hauteur de 18.000€, soit 14.400€ pouvait être obtenue pour le développement d'un verger conservatoire et soumet l'idée de présenter un dossier en vue d'un tel projet sur le terrain en amont de la station d'épuration. Le conseil municipal après discussion autorise M. le maire à entreprendre les démarches de demande de subvention dans ce sens.

M. le maire aborde rapidement plusieurs sujets :

- la mise en place d'un tarif horaire pour la location de la salle polyvalente,

- demander à Mme ANSAULT, résidant au-dessus de l'actuelle mairie, si elle serait intéressée pour faire le ménage de la salle polyvalente et des gîtes, compte tenu du fait qu'après avoir demandé à toutes les personnes susceptibles d'être disponibles et/ou intéressées à Montmurat nous n'ayons eu aucune réponse positive,

- mettre en place un tarif EDF pour la borne de camping-car

Après discussion, les membres du conseil évoquent un tarif de location de la salle polyvalente fixé à 15€ / heure mais reste encore à estimer le coût horaire en hiver (cf.chauffage). Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour faire une proposition d'heures de ménages à Mme ANSAULT via DISPOSERVICE. La mise en place d'un tarif EDF pour la zone de camping-car devra faire l'objet d'une estimation avant toute décision et est donc reportée à une prochaine séance.

Au terme des discussions, la séance est levée à 20h30

Le président